

Les diaporamas de la CME

Réunion du 5 février 2019

Nouvelles de la CME (P^r Noël GARABÉDIAN)

- La CME a rendu hommage :
 - au D^r Florence BROSSIER, praticien hospitalier et chercheuse en bactériologie à la Pitié-Salpêtrière, décédée le 14 janvier à l'âge de 41 ans ;
 - au P^r Christophe BARRAT, responsable de l'activité de chirurgie bariatrique et métabolique des hôpitaux universitaires Paris – Seine-Saint-Denis (HUPSSD), décédé le 3 février à l'âge de 57 ans.
- Le D^r Sonia CERCEAU, anesthésiste-réanimatrice à l'hôpital Armand-Trousseau, remplace le D^r Michel DRU dans le collège des praticiens hospitaliers d'anesthésie-réanimation.
- Le D^r Véronique MOLINA (chirurgie orthopédique, Bicêtre) succède au D^r Michel DRU à la présidence de la commission centrale de l'organisation de la permanence des soins ([CCops](#)).
- **CME et « nouvelle AP-HP »**
 - Co-présidé par le P^r Catherine BOILEAU et le D^r Anne GERVAIS, le [groupe de travail](#) que la [CME du 8 janvier](#) a créé pour réfléchir aux conséquences de la « nouvelle AP-HP » sur la composition et le fonctionnement des CME et CME locales (CMEL) présentera ses propositions à la **CME du 5 mars**.
 - La cellule pour l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, et des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers ([QSS & CAPCU](#)) et la direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités (DOMU) réfléchissent à l'évolution de l'organisation des instances de QSS & CAPCU au niveau du siège, des nouveaux groupes hospitaliers (GH), des sites, des futurs départements médico-universitaires (DMU) et des services. Elles feront des propositions à la **CME du 2 avril**. La cellule QSS & CAPCU et les instances centrales de concertation (CLIN, CLAN, CLUD-SP, COMÉDIMS, etc.) seront maintenues.
 - **La création des nouveaux GH et des nouveaux DMU** sera soumise à l'avis des CMEL au printemps, puis à la **CME du 11 juin**. Après consultation des autres instances, le directeur général prendra un arrêté créant les nouveaux GH et DMU le 1^{er} juillet. Les directeurs médicaux des DMU seront nommés dans la foulée par le directeur général sur proposition conjointe du vice-président doyen du directoire et du président de la CME.

Juridiquement, à partir du 1^{er} juillet, les GH, et donc les CMEL, des GH regroupés dans des GH plus gros n'existeront plus et leurs présidents de CMEL ne seront donc plus membres de la CME. Il en ira de même des pôles qui seront remplacés au 1^{er} juillet par les DMU, entraînant la fin du mandat des représentants des chefs de pôle à la CME. **Il est donc impératif que la date des élections des futures CME et CMEL de l'AP-HP ne soit pas repoussée.**

Le président invitera les actuels présidents de CMEL à assister à la CME jusqu'à la dernière séance de l'actuelle mandature qui aura lieu le 3 décembre 2019.
- Dans le cadre du [plan de transformation](#) de l'AP-HP, la direction du pilotage de la transformation (DPT) met en place une cinquantaine de groupes de travail, qui serviront à bâtir le prochain plan stratégique 2020-2024. Les conclusions de tous les groupes portant sur des sujets à caractère médical seront présentées au fur et à mesure à la CME, dont le caractère stratégique a vocation à être renforcé dans la « nouvelle AP-HP ».
- **Consultanat 2019-2020**

Le directeur général et le président de la CME ont signé la [note](#) sur le renouvellement et la nomination des consultants au 1^{er} septembre 2019. Comme les années précédentes, les consultants sont invités à s'investir sur des missions transversales et une liste de missions institutionnelles leur est proposée. Les dossiers doivent être retournés à la DOMU au plus tard le 25 février. Les rangs A de la CME se réuniront le **12 avril à 8h00** et les demandes seront soumises à concertation à la CME du 14 mai.

– Fusion des universités Paris-Diderot et Paris-Descartes

Fin janvier, les conseils d'administration des deux universités ont approuvé les statuts de la future « **Université de Paris** » qui regroupera Paris-Diderot, Paris-Descartes et l'Institut de physique du globe de Paris. La présidente préfiguratrice de la nouvelle université est le P^f Christine CLERICI, actuelle présidente de l'université Paris-Diderot.

L'Université de Paris comptera 3 facultés : santé, sciences exactes, sciences sociales et humanités. Le directeur préfigurateur de la faculté de santé est le P^f Xavier JEUNEMAÎTRE (généticien, Paris-Descartes). Elle rassemblera les 2 unités de formation et de recherche médicale (UFR) de médecine de Paris-Diderot et Paris-Descartes, les 2 UFR d'odontologie d'Île-de-France (Paris-Diderot et Paris-Descartes) et l'UFR de pharmacie actuellement localisée à Paris-Descartes, auxquelles s'ajoutera la création d'une UFR paramédicale.

– Informations du directeur général

• Nominations

- [M^{me} Charline NICOLAS](#) est nommée directrice des affaires juridiques (DAJ) de l'AP-HP en remplacement de M^{me} Suzanne VON COESTER.
- **M. Vincent-Nicolas DELPECH** est nommé directeur préfigurateur du futur groupe hospitalier « aphp.7 » (hôpitaux universitaires Paris Nord – Val-de-Seine [HUPNVS], Robert-Debré et Saint-Louis – Lariboisière).

• Qualité de vie au travail

Comme le directeur général l'a annoncé lors des [vœux](#), une part des recettes de valorisation de l'Hôtel-Dieu sera affectée à un « fond de transformation » qui sera consacré à l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la qualité de la prise en charge des patients. Il sera doté de 30 M€ sur les 4 années à venir. Les deux projets concernant le remplacement des congés de maternité des infirmières et la reconnaissance des fonctions de tutorat, également annoncés lors des vœux, seront très prochainement finalisés.

• Activité et urgences

Les premiers chiffres sur l'activité de janvier 2019 montrent une reprise de l'activité conventionnelle. Elle est notamment alimentée par les urgences. La forte croissance de l'activité d'urgence au cours de ces dernières années a amené le directeur général à relancer la stratégie d'amélioration des urgences de l'AP-HP définie en 2014. Un groupe de travail a été mis en place sur ce sujet dans le cadre du plan de transformation 2019-2023, avec pour porteurs médicaux : les P^{rs} Dominique PATERON, Enrique CASALINO et Pierre CARLI, et le D^r Sébastien BEAUNE (SAU d'Ambroise-Paré). Les conclusions du groupe seront présentées à la CME.

Avis sur la transformation de la fondation pour la recherche de l'AP-HP en fondation reconnue d'utilité publique (M. Rodolphe GOUIN) ([note](#), [statuts](#))

La CME a approuvé à l'unanimité la transformation de la [fondation pour la recherche](#) de l'AP-HP en fondation reconnue d'utilité publique (FRUP), qui lui permettra d'élargir son domaine d'intervention à tous les domaines liés à la santé (accueil, accès aux soins, formation, patrimoine...).

Départements médico-universitaires (DMU) : avis sur la modification du règlement intérieur de l'AP-HP (P^f Jean-Claude CAREL, M. François CRÉMIEUX) ([diaporama](#), [note](#), [tableau](#), [annexe 17](#))

Les [DMU](#) ont pour buts de : 1. structurer notre offre de soins sur la base de projets médicaux dotés d'une cohérence hospitalo-universitaire renforcée ; 2. redonner de l'autonomie aux services qui doivent être remis au cœur de l'organisation médicale ; 3. répondre au souhait largement partagé de simplification administrative à la faveur d'importantes délégations de gestion et d'une médicalisation de la gouvernance.

La CME a retenu le terme de « **directeurs médicaux** » pour désigner les responsables des DMU. Par 19 voix pour, 13 contre, 9 bulletins blancs et 4 abstentions, elle a approuvé la modification du règlement intérieur de l'AP-HP (article 6 et articles 10 à 15) et de son annexe 17 qui fixe les principes essentiels du fonctionnement des structures médicales à l'AP-HP.

Bilan annuel de la sous-commission *Vie hospitalière* (CVH) et du conciliateur médical (D^r Nicolas DANTCHEV, P^{rs} Rémi SALOMON et Serge HERSON, M^{me} Hélène OPPETIT) ([diaporama CVH](#), [diaporama conciliateur](#))

Depuis l'adoption du [plan dit « RH-PM »](#) par la [CME du 10 mai 2016](#), les [CVH](#) centrale et locales, en lien avec la DOMU et les directions des affaires médicales des GH, ainsi que le [conciliateur médical](#) et les volontaires pour réaliser des audits ont réalisé un important travail que la CME a salué. La plus grande facilité à signaler les situations difficiles ou à obtenir des accords pour permettre des mutations témoignent d'un changement culturel. Beaucoup reste cependant encore à faire.

Le bilan dressé devant la CME montre que les situations complexes sont rarement individuelles et ont un retentissement systémique sur l'ensemble du service, qu'il convient de traiter le plus précocement possible : plus une situation dure, plus elle est difficile à résoudre et plus le coût humain est élevé.

Pour continuer à avancer, il est notamment nécessaire de :

- formaliser le volet managérial (réunion des conseils de service, [entretiens individuels](#), information et échanges sur les projets et les restructurations...) dans les projets de service et de DMU et en vérifier la mise en œuvre effective ;
- favoriser une culture de mobilité précoce et faciliter les mutations concertées, en conservant au niveau central la mémoire des services ayant accueilli des praticiens afin de ne pas les pénaliser au moment de la révision des effectifs ;
- maintenir une CVH et un dispositif au niveau central dans le cadre de la « nouvelle AP-HP » et préférer des CVH locales au niveau de proximité adéquat que constitue le plus souvent le site hospitalier.

Enfin, le travail d'analyse des situations, de conciliation et de recherche de solutions est très consommateur de temps (à titre d'exemple, 576 entretiens menés en 16 mois au niveau central) et il conviendra de réfléchir à doter les GH de moyens pour réaliser ces missions.

Qualité et sécurité des soins, et conditions d'accueil et de prise en charge des usagers (QSS & CAPCU) :

- **Vaccination contre la grippe : avis sur une modification du règlement intérieur de l'AP-HP (P^r Christian RICHARD) ([diaporama](#))**

La CME a approuvé à l'unanimité la modification du règlement intérieur visant à renforcer les mesures de prévention des risques infectieux et d'incitation à la vaccination.

- **Contentions et traitements en chambres d'isolement en psychiatrie (P^r Antoine PELISSOLO) ([diaporama](#))**

Depuis 2016, la [loi](#) encadre les pratiques d'isolement et de contention. À l'AP-HP, les 4 services de psychiatrie adulte sectorisés (Albert-Chenevier, Corentin-Celton, Paul-Brousse et Louis-Mourier) sont plus particulièrement concernés puisqu'ils sont tenus d'accueillir 24 heures sur 24 les patients hospitalisés sous contrainte. Mais la sur-occupation des unités protégées et l'important manque de personnels soignants rendent les prises en charge délicates et risquées. Le problème touchant aussi les praticiens, le président de la CME a demandé un point précis sur la dotation annuelle de financement (DAF) de psychiatrie et sur son utilisation à la CME du 5 mars afin d'en tirer des conclusions pour les futures révisions des effectifs.

Point sur les conventions d'association hospitalo-universitaires et avis sur une nouvelle convention (M^{me} Hélène OPPETIT) ([diaporama](#), [convention](#))

La CME a approuvé la nouvelle convention hospitalo-universitaire entre l'AP-HP et l'établissement de santé privé d'intérêt collectif (ÉSPIC) Diaconesses – Croix-Saint-Simon par 34 voix pour, 1 contre et 10 abstentions.